



2022-78

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 2 septembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 26/08/2022

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Laëtitia PRADINES, Christine SIMON, Serge ABOULIN,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON,
Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD,
Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF DE
PANASSAC**

Suite à la mise en service du nouveau terrain synthétique, monsieur le Maire fait part de la nécessité d'établir une convention de mise à disposition du complexe sportif de Panassac en cas d'utilisation des équipements par des clubs extérieurs à la commune. Il fait part du projet de convention, établi selon le règlement d'utilisation du stade, le planning d'utilisation et en concertation avec les deux clubs de football de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la convention de mise à disposition des équipements du complexe sportif de Panassac : terrain synthétique et équipements, vestiaires avec douches et toilettes, parking ;
- FIXE le tarif d'utilisation par créneau de 2 heures à 100 € en journée et 200 € en soirée (dès utilisation de l'éclairage extérieur)
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 02/09/2022
Pour extrait certifié conforme